

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

COVID-19 Mesures mises en place dans Lanaudière

Joliette, le 2 avril 2020 – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière souhaite informer la population des mesures mises en place dans la région dans le cadre de la pandémie de coronavirus COVID-19.

Plusieurs actions et mesures ont en effet été déployées dans l'ensemble des installations offrant des soins de santé et de services sociaux de la région, en respect des consignes gouvernementales, et ce, afin d'assurer la sécurité de la population, des résidents et des usagers du territoire.

Nombre de cas

En ce qui concerne le nombre de cas, la Direction du CISSS confirme qu'en date du 2 avril 2020, 305 cas de COVID-19 ont été déclarés dans la région. Lanaudière compte 10 décès et 21 personnes sont hospitalisées.

Un communiqué de presse distinct a été diffusé le 31 mars dernier pour faire l'état de situation à la Résidence Eva, de Lavaltrie.

À compter d'aujourd'hui, la Direction du CISSS publiera quotidiennement sur sa page Facebook le nombre de cas par MRC.

Interdiction des déplacements non essentiels

Une nouvelle mesure visant à restreindre et à contrôler la circulation non essentielle dans le Nord de Lanaudière a été rendue publique le 1^{er} avril par le gouvernement. Cette ordonnance concerne les MRC de D'Auray, de Joliette, de Matawinie et de Montcalm. Les déplacements pour les activités essentielles comme celles qui permettent d'obtenir et de fournir des soins et des services de santé demeurent toutefois autorisés. Les membres du personnel du CISSS qui doivent se déplacer pour le travail seront également autorisés.

Il est important de rappeler que la consigne gouvernementale est d'éviter tout déplacement entre les régions, peu importe la région.

Protection des membres du personnel, médecins et usagers

Il est important de mentionner que la Direction du CISSS suit les directives du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin d'assurer la sécurité de son personnel, de ses médecins et de ses usagers. Comme la situation évolue rapidement au niveau de l'utilisation du matériel de protection, il est important de mentionner que nous assurons les suivis appropriés de façon continue dans l'organisation.

Dans les hôpitaux

Dans le cadre de la pandémie, certains hôpitaux du Québec ont été désignés niveau 1, 2 ou 3. Depuis, le 26 mars, l'Hôpital Pierre-Le Gardeur a été désigné niveau 3 par le MSSS. Ainsi, il pourra prendre en charge des usagers ayant testé positif à la COVID-19 et devant être hospitalisés, en provenance d'ailleurs au Québec.

Rappelons que les visites demeurent interdites dans les centres hospitaliers, à l'exception des visites pour des motifs humanitaires. Des accompagnateurs peuvent également être autorisés dans des situations très particulières, lesquelles sont précisées aux usagers concernés.

Aussi, afin de favoriser les liens entre les usagers hospitalisés et leurs proches, il est possible de les joindre sans frais d'interurbains.

En centres d'hébergement, en ressources intermédiaires, en ressources de type familial, en résidences privées pour personnes âgées et en centres de réadaptation

Pour tous ces milieux de vie, la Direction du CISSS travaille en étroite collaboration avec les établissements d'hébergement et de réadaptation du territoire afin d'assurer le suivi des directives ministérielles émises et afin de les accompagner dans ce contexte exceptionnel.

La Direction du CISSS déploie au sein de ses centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) des moyens pour faciliter les liens entre les résidents et leurs proches. Entre autres, des iPad sont à la disposition des résidents pour favoriser les échanges. De plus, dans le contexte des visites interdites et du souci de la Direction d'être près des usagers pendant cette période, cette dernière a suspendu certaines activités jugées non essentielles dans certains secteurs au sein de l'établissement. Cela a permis la réaffectation de membres de son personnel dans les CHSLD, entre autres. Des intervenants se sont également ajoutés aux équipes régulières pour offrir du soutien et accompagner les résidents.

Dépistage auprès des clientèles à domicile

La clientèle confinée ou dont la condition clinique ne permet pas de se déplacer peut obtenir un dépistage à domicile par les équipes en soutien en domicile. Il s'agit essentiellement de cas contacts identifiés par la Direction de santé publique lors des enquêtes épidémiologiques.

Ressources humaines

La Direction du CISSS tient à remercier toutes les équipes, les gestionnaires, les médecins et toutes les personnes qui actuellement travaillent très fort pour offrir des soins à la population qui fréquente les installations du CISSS. Nous remercions les 362 personnes qui ont répondu à l'appel de venir prêter main-forte et qui ont intégrées nos équipes.

Quoi faire en présence de symptômes

Les personnes présentant des symptômes de la COVID-19 (toux, fièvre, difficulté respiratoire) sont invitées à consulter [l'aide à la décision](#) et à communiquer avec la

ligne *Info-Coronavirus* au 1 877 644-4545, le cas échéant. Il est également conseillé de consulter le [Guide autosoins](#).

Stress, anxiété, déprime

La pandémie et ses impacts sur le plan individuel, social et économique peuvent entraîner du stress, de l'anxiété, voire des moments de déprime chez certaines personnes. Il est important de reconnaître ces symptômes et de consulter.

Le CISSS encourage donc les personnes vivant du stress, de l'anxiété, de la déprime ou se sentant en perte de contrôle à composer le 811, option 2. Un intervenant leur répondra et les dirigera vers les ressources appropriées selon les informations fournies. Elles peuvent également consulter le document : Stress, anxiété et déprime associés à la maladie à coronavirus COVID-19, disponible sur le site Web du CISSS.

Collaboration des Lanaudois

La Direction de santé publique remercie toutes les personnes qui respectent les consignes émises. La collaboration de chacun aura un impact dans cette lutte à la pandémie COVID-19.

En terminant, le CISSS tient à souligner l'engagement et la collaboration de ses partenaires internes, des municipalités et des organismes communautaires dans cette lutte à la pandémie. Il rappelle que chaque geste compte et que la collaboration de tous est essentielle dans le contexte de pandémie actuel.